



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU**  
**S.I.D.E.S.**  
**DU 30 MARS 2023**

Le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le Jeudi trente mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, sous la Présidence de Madame Angélique BOUJOT.

La Présidente ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la séance du 09 février 2023 (unanimité). Le comité syndical désigne Mme LONGERE Michèle en qualité de secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Puis, la Présidente aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

**1. FINANCES LOCALES – Approbation du compte de gestion – exercice 2022**

*Exposé de Madame la Présidente*

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité du compte de gestion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy « SIDES du canton de Thizy »,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2. FINANCES LOCALES – Approbation du compte administratif – exercice 2022**

*Exposé de Madame la Présidente*

Après avoir pris connaissance du compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy Les Bourgs, de Cours La Ville – Exercice 2022, présenté par Madame la Présidente,

Cette dernière s'étant retirée afin de laisser l'assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif du SIDES – Exercice 2022 -faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement pour l'année N de **22 096.31 €**.

DECISIONS



- Un déficit d'investissement pour l'année N de – 87.798.69 €.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		251 161.58		404 541.59
Opérations de l'exercice	454 253.12	476 349.43	138 128.57	50 329.88
Totaux	454 253.12	727 511.01	138 128.57	454 871.47
Résultats de clôture		273 257.89		316 742.90
Restes à Réaliser			11 487.58	19 499.00
Résultats définitifs		273 257.89		324 754.32

**3. FINANCES LOCALES – Exercice 2022 – Affectation du résultat**

*Exposé de Madame la Présidente*

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2022 du SIDES, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2021) : Excédent	251 161.58
Résultat de l'exercice 2022 - excédent	<u>22 096.31</u>
Résultat disponible à affecter - excédent	273 257.89

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté – Excédent (exercice 2021)	404 541.59
Résultat de l'exercice 2022 - déficit	<u>- 87 798.69</u>
Résultat de l'exercice - excédent	+ 316 742.90

R.A.R. en dépenses :	11 487.58
R.A.R. en recettes :	19 499.00

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

**Reporter** l'excédent d'investissement qui s'élève à 316 742.90 € ainsi :

1- au compte 001 en recettes d'investissement	316 742.90 €
---	--------------

**Affecter** les résultats de fonctionnement sur le budget 2023 :

2- en ressources de fonctionnement, au compte 002	273 257.89 €
---	--------------

**4. FINANCES LOCALES – Approbation du budget primitif – exercice 2023**

*Exposé de Madame la Présidente*

Le Budget Primitif du SIDES s'équilibre comme suit :

<u>Investissement</u> :	513 154.80 € en dépenses (dont 11 487.58 € en restes à réaliser de 2022) & 513 154.80 € en recettes (dont 19 499.00 € en restes à réaliser de 2022).
<u>Fonctionnement</u> :	en recettes et en dépenses à 688 052.89 €

Des explications sont données sur les prévisions en fonction de la situation économique actuelle et du prévisionnel des hausses de prix.



DECISIONS

Après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le budget tel qu'il est présenté.

**5. FINANCES LOCALES – Révision des durées d'amortissement pour complétude**

En complément des délibérations prises le 19/03/2004 et le 05/10/2021 sur les durées d'amortissement des immobilisations, il convient d'amortir les biens selon leur imputation de la manière suivante :

- Au compte 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) amortissement sur 10 ans
- Au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) amortissement sur
  - o 1 an pour les biens dont la valeur est égale ou inférieure à 1000 €
  - o 2 ans pour les biens dont la valeur est comprise entre 1 001 € et 5 000 €
  - o et 10 ans pour la biens dont la valeur est supérieur à 5 000 €
- Au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) amortissement sur
  - o 1 an pour les biens dont la valeur est égale ou inférieure à 1000 €
  - o 2 ans pour les biens dont la valeur est supérieure à 1 000 €
- Au compte 2184 (mobilier) amortissement sur
  - o 1 an pour les biens dont la valeur est égale ou inférieure à 1000 €
  - o 2 ans pour les biens dont la valeur est supérieure à 1 000 €

Après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de compléter ainsi les délibérations précédentes sur les durées d'amortissement afin d'être le plus complet possible.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Calendrier des animations :
  - o 12/05 : repas steacks / frite / salade géré par les agents du Florentin
  - o 30/06 : barbecue organisé par le prestataire de la restauration ou selon météo le 1<sup>er</sup> vendredi de juillet
  - o Début septembre une mise à l'honneur des classards en 3, au moins 6 résidents concernés
  - o Repas de Noël courant décembre, la date sera prochainement fixée.
  - o Rappel qu'un vendredi par mois des animations sont aussi organisées en plus (vendredi dernier gros succès de l'après midi « Pain Perdu », les gourmands étaient au rendez-vous)
- Planning des activités :
  - o Mémoire ludique : un nouvel atelier organisé avec la COR à partir du 20/04/23 avec en appui l'outil informatique
  - o Toutes les animations ont du succès en moyenne 8 personnes à chaque séance. Les activités diverses proposées avec Mme Demurger attirent vraiment beaucoup de participants (environ une vingtaine).
- Questions diverses :
  - o La prochaine réunion du comité syndical sera déplacée à la résidence afin de permettre à tous les membres du conseil de voir l'évolution des travaux et les différents aménagements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

La Secrétaire,



La Présidente,

Angélique BOUJOT